



**DECLARATION DE MASERU  
DES CHEFS  
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT  
DE LA SADC  
SUR LE VIH/SIDA**



## **PREAMBULE**

**NOUS**, chefs d'Etat et de gouvernement de :

La République d'Afrique du Sud

La République d'Angola

La République du Botswana

La République Démocratique du Congo

Le Royaume du Lesotho

La République du Malawi

La République de Maurice

La République du Mozambique

La République de Namibie

La République des Seychelles

Le Royaume du Swaziland

La République Unie de Tanzanie

La République de Zambie

La République du Zimbabwe

**RECONNAISSANT** que la SADC a pour objectifs notamment de :

- a) promouvoir la croissance économique et le développement socio-économique durables et équitables de façon à assurer l'allègement de la pauvreté et, à terme, son élimination ;
- b) lutter contre le VIH/SIDA et d'autres maladies mortelles ou transmissibles ;
- c) intégrer la perspective sexospécifique dans le processus de la construction de la Communauté.

**RECONNAISSANT EGALEMENT** les engagements pris par les Etats membres de la SADC dans les Déclarations d'Abuja et de la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sida (UNGASS) sur la nécessité de lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles telles que le paludisme et la tuberculose ;

**CONFIRMANT** que le Cadre stratégique de lutte contre le VIH/sida de la SADC (2000-2004) approuvé par le Conseil des ministres de la SADC en 2000 montrait la résolution des Etats parties à enrayer le VIH/sida et la tuberculose par une collaboration régionale effective, le soutien réciproque, et la participation de toutes les parties prenantes clés ;

**CONVAINCUS** que diminuer les infections au VIH et y mettre un terme constituent une priorité majeure du Programme de la SADC et font partie intégrante du programme régional d'éradication de la pauvreté ;

**FORTEMENT CONVAINCUS** que les efforts que consent notre Région pour combattre le VIH/sida sont un volet essentiel de la riposte continentale à la pandémie du VIH/sida tel que prévu par la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes (2001) ainsi que par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD, 2001) ;

**SALUANT ET REAFFIRMANT** les engagements sur le VIH/sida contenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (septembre 2000) et dans la Déclaration de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (UNGASS, avril 2001) ;

**PROFONDEMENT PREOCCUPES** de ce que l'Afrique sub-saharienne, en particulier la région de la SADC, est actuellement la partie du monde qui est la plus gravement affectée par la pandémie du VIH/sida comme en atteste la propagation rapide de l'infection au VIH, le lourd fardeau de la maladie et les millions de décès causés par le VIH/sida, et de ce que, en Afrique australe en particulier, la crise humanitaire récente qui a été causée par les conditions climatiques défavorables a été aggravée par la sévérité de la pandémie du VIH/sida ;

**NOTANT AVEC UNE PROFONDE INQUIETUDE** que la pandémie du VIH/sida est en train de gommer les avantages du développement obtenus au cours des dernières décennies et se pose comme la menace la plus sérieuse au développement durable de la Région eu égard aux disparitions des personnes les plus productives dans tous les secteurs de nos économies, au déclin de la productivité, au fait que nos rares ressources sont détournées de la production pour être consacrées au soin et au soutien des personnes infectées et affectées par le VIH/sida, ainsi qu'à l'atténuation des effets dans divers secteurs, tous ces facteurs contribuant à l'accroissement du nombre d'orphelins et à la dislocation des structures familiales ;

**RECONNAISSANT QUE** les principaux facteurs qui contribuent à la propagation du VIH/sida sont la pauvreté extrême, l'ignorance et les attitudes et pratiques négatives, et que le sous-développement général, le contexte économique international défavorable comme reflété par le taux d'endettement élevé de certains pays de la SADC, l'accès limité aux marchés internationaux et le déclin de l'aide publique au développement aggravent davantage l'épidémie ;

**RECONNAISSANT EGALEMENT QUE** l'insécurité alimentaire, la pauvreté de la nutrition, les carences des services publics essentiels, les insuffisances des services de santé génésique, les déséquilibres entre les sexes et les niveaux élevés d'illettrisme ont des effets néfastes sur la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/sida ;

**RECONNAISSANT QUE :**

- (a) l'épidémie du VIH/sida peut être endiguée et que les succès obtenus et les meilleures pratiques dégagées dans la région de la SADC en matière de changement de comportements, de réduction des nouvelles infections au VIH et d'atténuation de l'impact de la pandémie du VIH/sida doivent être rapidement multipliés et reproduits d'un bout à l'autre de la Région ;
- (b) le combat contre le VIH/sida est le plus efficace lorsque des actions multisectorielles d'éradication de la pauvreté sont entreprises, notamment pour promouvoir le développement socioéconomique, encourager les attitudes et pratiques culturelles positives et l'équité entre les sexes, relever de manière spécifique les niveaux de santé et de nutrition et combattre l'abus de l'alcool et de drogues illicites ;
- (c) le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les citoyens ainsi que la prévention de l'opprobre et de la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH/sida constituent des éléments essentiels de notre riposte régionale à la pandémie du VIH/sida, laquelle riposte consistera notamment à accorder l'accès à l'éducation, à l'héritage, à l'emploi, aux soins de santé, aux services sociaux et sanitaires, à la prévention, l'appui et le traitement, et à la protection légale, cependant que l'intimité des personnes et leur droit à la confidentialité seront respectés et que des stratégies seront élaborées pour combattre l'opprobre et l'exclusion sociale liés à la pandémie ;
- (d) il est impératif de forger des partenariats avec la société civile, notamment les organisations fondées sur la foi, les partenaires sociaux engagés dans le dialogue tripartite, les organisations non gouvernementales, les praticiens de la médecine traditionnelle, le secteur privé, les partenaires internationaux de coopération et les médias si nous voulons intervenir avec succès dans les domaines privilégiés que sont la surveillance du

VIH, la prévention, le traitement, le soin, l'appui, le suivi, la recherche, la nutrition, l'éradication de la pauvreté et la mobilisation de ressources adéquates pour combattre la pandémie du VIH/sida ;

**PAR CONSEQUENT :**

**REAFFIRMONS** notre engagement à lutter d'urgence contre la pandémie du sida sous tous ses aspects par des interventions stratégiques multisectorielles comme prévu dans le Cadre stratégique et Programme d'action de la SADC contre le VIH/sida 2003-2007 ;

**DECLARONS** que ce qui suit constitue les domaines prioritaires requérant notre attention et action immédiates ainsi que les mesures à prendre à cet égard :

**1. Prévention et mobilisation sociale**

Mesures :

- (a) Renforcer les programmes multisectoriels de prévention visant à consolider le tissu familial, promouvoir les valeurs culturelles justes et le changement positif de comportement, et encourager le comportement sexuel responsable ;
- (b) Intensifier la fourniture de services de santé génésique complets, abordables et conviviaux aux jeunes, hommes ou femmes, et s'assurer que les accessoires essentiels tels que les préservatifs masculins et féminins sont disponibles ;
- (c) Promouvoir les initiatives se proposant d'accroître les moyens des femmes et des adolescentes et de les amener à se protéger contre les risques d'infection au VIH, principalement en leur fournissant des services de soin et de santé, y compris en matière de santé sexuelle et de santé génésique et en leur dispensant une éducation préventive qui encourage l'égalité entre les sexes dans un cadre qui tient compte de contexte culturel et des rapports hommes-femmes ;
- (d) Promouvoir et consolider les programmes pour jeunes, visant à leur créer des ouvertures dans l'enseignement, l'emploi et l'expression de soi et renforcer les programmes visant à réduire leur vulnérabilité à l'alcool et à la toxicomanie ;
- (e) Consolider rapidement les programmes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et s'assurer qu'ils atteignent suffisamment de personnes pour parvenir aux résultats escomptés au plan de la santé publique ;

- (f) Donner une importance accrue à l'éducation et à l'information en partenariat avec toutes les parties prenantes clés, y compris les jeunes, les femmes, les parents, les collectivités, les prestataires de soins de santé, les praticiens de la médecine traditionnelle, les nutritionnistes, et les éducateurs, et intégrer l'éducation au VIH/sida dans les programmes scolaires courants ainsi que dans les activités extrascolaires à tous les niveaux de l'enseignement, notamment primaire et secondaire ;
- (g) Mettre en place des stratégies nationales afin de contrer la propagation du VIH au sein des services nationaux portant l'uniforme tels que les forces armées et examiner les moyens d'utiliser les personnels affectés à ces services pour renforcer les initiatives de sensibilisation et de prévention.

## **2. Amélioration des services de soin, de dépistage, de conseil, de traitement et d'appui**

Mesures :

- (a) Consolider les systèmes de santé, et particulièrement de la santé publique ;
- (b) Renforcer les soins au sein des familles et des communautés ainsi que l'appui aux orphelins et autres enfants vulnérables ;
- (c) Promouvoir les programmes de prévention et de gestion du VIH/sida sur les lieux de travail à tous les niveaux du travail, et les appuyer par des cadres directifs et juridiques appropriés, ainsi que par le partage des meilleures pratiques ;
- (d) Développer les capacités à offrir des services et des soins chez les personnes qui prennent soin des personnes infectées au VIH/sida, y compris celles qui assurent ces services et soins dans les foyers, et améliorer les technologies employées pour le diagnostic et les technologies connexes ;
- (e) Elargir l'accès au conseil et au dépistage volontaire ;
- (f) Prévenir et lever le silence lié à l'opprobre, la discrimination, et le désaveu, qui continuent à gêner et saper nos efforts visant à contrôler le VIH, particulièrement à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida ;

- (g) Mettre en place des régimes législatifs nationaux et régionaux afin de faire en sorte que les technologies et les médicaments employés pour le traitement soient disponibles à des prix abordables, notamment en faisant des achats groupés de médicaments et en produisant des médicaments génériques dans la Région ;
- (h) Rendre plus accessibles et plus abordables les médicaments essentiels tels que les antirétroviraux ainsi que les technologies voisines, et ce, par le biais d'initiatives régionales par lesquelles des mécanismes durables font des achats communs de médicaments afin d'assurer la disponibilité des médicaments, et ce en utilisant les fonds provenant des budgets nationaux ;
- (i) Investir dans les programmes de nutrition et encourager l'usage de compléments nutritionnels, et la production et la consommation d'aliments disponibles localement ;
- (j) Elaborer le cadre réglementaire ainsi que le dispositif institutionnel nécessaires pour le testage et l'usage des médicaments traditionnels, particulièrement les médicaments indigènes à base de plantes.

### **3. Accélération du développement et atténuation de l'impact du VIH/sida**

Mesures :

- (a) Instaurer et maintenir un climat propice au développement socioéconomique rapide de la Région tout en assurant l'équité entre les sexes et en impliquant le plus grand nombre d'intervenants, et s'attaquer aux causes sous-jacentes majeures de la propagation de l'infection au VIH ;
- (b) Harmoniser les politiques et stratégies relatives aux domaines d'intervention privilégiés, notamment la prévention, le soin, l'appui, la nutrition et le traitement, et y entreprendre des programmes conjoints ;
- (c) Renforcer les initiatives régionales visant à faciliter l'accès aux services de prévention, de traitement, de soin et de soutien pour les personnes vivant le long de nos frontières nationales ;
- (d) Intégrer et prendre en compte le VIH/sida dans le processus d'intégration régionale et dans les domaines d'intervention privilégiés, particulièrement dans les domaines de la libéralisation



du commerce, du développement des infrastructures, de la sécurité alimentaire, et du développement social et humain ;

- (e) Evaluer l'impact économique et social de l'épidémie et élaborer des stratégies multisectorielles visant à régler les questions aux niveaux individuel, familial, communautaire, national et régional ;
- (f) Mettre en place des mécanismes propres à atténuer l'impact de la pandémie du VIH/sida, notamment en appuyant les familles, les orphelins et autres enfants vulnérables, et en adoptant des stratégies pour assurer la disponibilité permanente de la main d'oeuvre.

#### **4. Intensification de la mobilisation des ressources**

Mesures :

- (a) Etablir un Fonds régional pour la mise en oeuvre du Cadre stratégique de la SADC contre le VIH/sida (2003-2007) ;
- (b) Réaffirmer notre engagement à mettre en oeuvre la Déclaration d'Abuja prévoyant l'allocation de 15% au moins de nos budgets annuels à l'amélioration du secteur de la santé ;
- (c) Lancer un appel pressant aux partenaires internationaux de coopération pour qu'ils aident notre Région en augmentant de manière substantielle, pour motifs humanitaires, les ressources qu'ils mettent à disposition via diverses initiatives et divers engagements tels que le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'aide publique au développement, l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et le Programme plurinational sur le VIH/sida (PPS) ;
- (d) Concevoir des mécanismes chargés d'impliquer tous les intervenants (forces vives, secteur privé, organisations des travailleurs et entreprises) et les amener à contribuer au financement des programmes de lutte contre le VIH/sida et les renforcer ;
- (e) Etablir des mécanismes simplifiés qui décaisseront les fonds en temps utile au plan opérationnel tout en s'assurant que toutes les communautés ont un accès adéquat auxdits fonds.

#### **5. Renforcement des dispositifs institutionnels de suivi et d'évaluation**

Mesures :

- (a) Elaborer et renforcer les dispositifs institutionnels pour la surveillance du VIH, le partage de données d'expérience et l'échange d'informations dans des domaines privilégiés d'intervention tels que la prévention, le soin et l'appui aux personnes infectées et affectées par le VIH/sida, et le traitement de conditions liées au VIH/sida ;
- (b) Intensifier les initiatives de formation et de recherche ou les programmes visant à renforcer les capacités des Etats membres à gérer l'épidémie ;
- (c) Elaborer les mécanismes voulus et les renforcer afin de suivre et évaluer la mise en œuvre aux niveaux national et régional de la présente Déclaration ainsi que des engagements pris aux échelons continental et mondial, notamment en établissant des objectifs et calendriers qui seront incorporés au Cadre stratégique et Programme d'action de la SADC contre le VIH/sida (2003-2007).

**EN FOI DE QUOI**, Nous, chefs d'Etat ou de Gouvernement des Etats membres de la SADC ou nos représentants dûment autorisés à cet effet, avons signé la présente Déclaration.

FAIT à Maseru le quatre juillet de l'an deux mil trois en trois (3) originaux, en anglais, en français et en portugais, tous les trois textes faisant également foi.

(Signé).....  
**REPUBLIQUE D'AFRIQUE  
DU SUD**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE D'ANGOLA**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE DU BOTSWANA**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU  
CONGO**

(Signé) .....  
**ROYAUME DU LESOTHO**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE DU MALAWI**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE DE MAURICE**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE DE NAMIBIE**

.....  
**REPUBLIQUE DES SEYCHELLES**

(Signé) .....  
**ROYAUME DU SWAZILAND**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE DE ZAMBIE**

(Signé) .....  
**REPUBLIQUE DU ZIMBABWE**